

Release notes WinBooks Classic et Virtual Invoice version 7.02.060

Gestion des véhicules

- DNA sur amortissements véhicules
 - o Pour ceux qui le désirent, vous pouvez également activer la gestion des véhicules au niveau de la fiche d'un immobilisé.
 - o Lorsqu'un amortissement est généré, la référence du véhicule sera reprise dans le commentaire tout comme pour une opération diverse encodée manuellement. Pour autant bien sûr que les comptes généraux concernés soient paramétrés correctement.
 - o Pour ce faire :
 - activez l'option Gestion des véhicules dans le paramétrage du module des immobilisés.
 - Renseignez la référence du véhicule dans l'immobilisé
- Quelques corrections cosmétiques
- Correction du programme de suppression d'un véhicule
- Certains totaux n'étaient pas corrects dans la liste DNA avec détail des véhicules.

Corrections - améliorations diverses

- Quelques corrections - améliorations cosmétiques
- Lors d'un zoom sur une facture de l'exercice précédent, les données Intrastat de celle-ci étaient incomplètes et pouvait laisser penser que les données étaient perdues.
- Dans le module des Immobilisés, le programme ne tenait plus compte du paramètre 'Se baser sur la date de début d'amortissement' pour l'impression du tableau des immobilisés.
- Facturation : L'envoi par mail des documents de type Autres (Devis, notes d'envoi,...) ne fonctionnait plus si un format électronique autre que pdf était spécifié dans la fiche du client.
- Facturation : Le bouton "Envoyer" était grisé, lorsque le type de facture électronique PEPPOLV3 était spécifié au niveau de la fiche d'un client.
- Il est désormais possible de renseigner un taux de TVA 0% sur un compte déjà imputé dans une opération financière avec gestion de la TVA.

Etant donné que beaucoup de questions nous sont posées relatives au changement du code société, nous nous permettons de vous détailler des différents outils mis à votre disposition dans WinBooks Classic :

En version 7.00.670 WinBooks avait ajouté ceci :

En préparation aux nouveaux bilans pour les sociétés avec ou sans capital créées après le 1er mai 2019, ajout de deux types de sociétés. Même terminologie que la BNB.

- Société app (Société sans capital créée après le 1er mai 2019)
- Société cap (Société avec capital créée après le 1er mai 2019)
- WinBooks annonçait que les nouveaux bilans internes seraient disponibles pour septembre 2019

En version 7.01.010 WinBooks avait ajouté ceci :

- Les bilans internes et les bilans suivant le layout officiel (Layout 2019) ont été ajoutés pour les sociétés "app" et sociétés "cap".
- Copie des comptes généraux (Uniquement pour les licences fiduciaire)
- Nouveau point de menu dans Dossier/Maintenance/Copie des comptes généraux.
 - Cette fonctionnalité permet la copie ou la modification simultanée d'un ou plusieurs comptes généraux dans différents dossiers

WinBooks avait également mis à votre disposition le plan comptable mis à jour et récupérable lors de la création d'un nouveau dossier.

En résumé,

Les nouveaux bilans sont déjà disponibles mais uniquement si vous avez renseigné le bon type de société dans votre paramétrage général

Pour les dossiers de type "société" le nouveau bilan n'est pas accessible car les résultats de 2019 doivent encore être édités sous le layout 2019. Si vous devez sortir un bilan interne sous le layout 2020 , changez le type de société.

En ce qui concerne la mise à jour du plan comptable, vous devez ajouter les nouveaux comptes dont vous avez besoin dans le dossier concerné. Et ensuite passer les écritures adéquates si nécessaire.

Si vous travaillez dans un environnement "Fiduciaire", l'outil de copie des comptes généraux vous permet de recopier les comptes que vous auriez ajoutés ou modifiés dans un dossier "de base" vers les autres dossiers concernés

Pour terminer :

WinBooks travaille sur un utilitaire qui va modifier automatiquement les civilités des fiches clients et fournisseurs pour remplacer la civilité SPRL par SRL

En ce qui concerne les ASBL, WinBooks modifiera le bilan lorsque son layout officiel sera annoncé sur le site de la banque nationale.